

Fiche descriptive du site Natura 2000

Forêt d'Eu et pelouses adjacentes

Directive « Habitats, faune, flore »
Zone spéciale de conservation (ZSC)

FR2300136



Département

Seine-Maritime (76)

Document d'objectifs

- ▶ Validé le 24/02/2009
- ▶ Approuvé le 17/05/2010

Dates de désignation

- ▶ SIC : 07/12/2004
- ▶ ZSC : 14/06/2011

Communes

Aubermesnil-aux-Erables, Avesnes-en-val, Bazinval, Cuverville-sur-Yères, Eu, Incheville, Le Caule-Sainte-Beuve, Melleville, Monchaux-Soreng, Ponts-et-Marais, Rieux, Saint-Martin-le-Gaillard, Sept-Meules, Villy-sur-Yères

Superficie : 775 ha

- ▶ 100 % du site en forêt

Opérateur/animateur

Office national des forêts (ONF)



Vue d'ensemble

Sylvie Helleine

Présentation du site

Deux entités biopaysagères composent le site, à savoir différents éléments de la Forêt d'Eu et des pelouses crayeuses adjacentes. Ce site éclaté d'une surface de 774,98 ha comprend des parties du plateau du Petit Caux et des vallées de la Bresle et de l'Yères.

Habitats et espèces justifiant le site

Habitats d'intérêt européen présents sur le site

Type de milieu	Code Natura 2000	Habitat naturel	Surface (ha)
Boisements et forêts	9120	Hêtraie acidiphile atlantique à Houx	19,71 (2,44 %)
	9130	Hêtraie de l'Aspérule odorante	662,63 (85,09 %)
	91.E0	Aulnaie frênaie à Laîche espacée	13,49 (1,67%)
Pelouses calcaires	6210	Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables	4,04 (0,51 %)
	6210	Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à Brachypodes	14,58 (1,87 %)
Landes et fourrés tempérés	4010	Landes humides atlantiques septentrionales	16,18 (2,08 %)
Fourrés sclérophylles	5130	Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires	8,69 (1,03 %)

Espèces d'intérêt européen présentes sur le site

Type d'espèce	Code	Nom scientifique	Nom commun
Chauves-souris	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin
	1304	<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	Grand Rhinolophe
Insectes	1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée
	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise
	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant

GMR



Grand murin (*Myotis myotis*)

PNR Normandie Maine



Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

ONF



Hêtraie à jacinthes

ONF



Formation à *Juniperus*

Activités socio-économiques

La sylviculture est l'activité la plus importante à l'échelle du site puisqu'une grande proportion de la surface est constituée de forêt domaniale de production. Un plan d'aménagement, élaboré en 2004, définit et organise la sylviculture jusqu'en 2024. La production de hêtre de qualité associée à la préservation des espèces et des milieux est affirmée dans cet aménagement.

La chasse est pratiquée sur l'ensemble du site aussi bien sur les pelouses adjacentes que sur les secteurs de forêts, mais elle est pratiquée différemment. Sur certaines parcelles de pelouses, c'est la seule activité anthropique qui persiste.

L'agriculture et les activités agro-pastorales ne sont presque plus pratiquées sur les pelouses adjacentes, et cela depuis plusieurs dizaines d'années.

Il y a peu d'activités de tourisme et de loisirs sur le site Natura 2000. Elles se concentrent sur le site du Siège Madame (sentier de randonnée) et sur les « pelouses du Bois de Caumont » (motocross, parcours en partie utilisé).

Enjeux et Objectifs

Chaque habitat forestier est soumis à des pratiques de gestion qui conduisent à des modifications spacio-temporelles permanentes. La stabilité des écosystèmes forestiers n'est pas recherchée au niveau de la parcelle, mais on cherche à faire en sorte que les écosystèmes se maintiennent et que les habitats aient la possibilité de revenir à l'état d'équilibre initial.

Plus particulièrement pour les espèces, les actions de conservation concernent le maintien ou la restauration d'habitats favorables à leur croissance, leur développement et à leur reproduction.

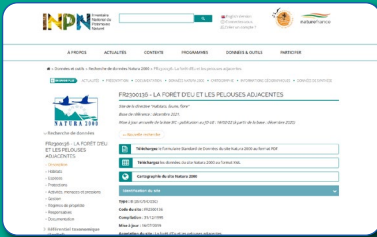
Objectifs par type de milieux ou d'activités

Habitat / Secteur / Activité		Objectifs définis lors du DOCOB
Boisements et Forêts	Grands espaces forestiers	▶ Maintien ou restauration des habitats
Milieux ouverts	Pelouses calcicoles	▶ Maintien d'une mosaïque d'habitats en favorisant les pelouses à Orchidées, les populations de damier de la Succise et les pieds de Genévriers.
Autres	Urbanisation	▶ Le statut de forêt domaniale empêche tout projet d'urbanisation. Concernant les pelouses, on se situe dans un secteur très rural. L'urbanisation dans ce secteur n'est pas du tout un enjeu.

Impact des actions sur les habitats et espèces

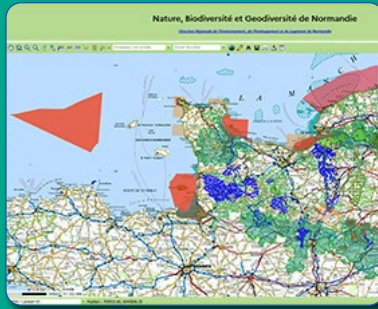
Type de milieu ou d'espèce	Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration du milieu / de l'espèce	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation du milieu / de l'espèce
Boisements et forêts	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien / restauration du cortège d'essences de l'habitat et utilisation des essences adaptées à l'habitat et à la station pour toute régénération artificielle ▶ Maintien / restauration de la strate arbustive ▶ Gestion dynamique des habitats (futaie régulière ou irrégulière) ▶ Maintien d'une partie d'arbres âgés et de bois morts ▶ Coupes d'éclaircies raisonnées à des intervalles de temps adaptés ▶ Mise en place de layons d'exploitation ▶ Limitation du passage d'engins lourds sur les sols ressuyés ▶ Contrôle des espèces exogènes banalisantes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation de plantations résineuses en plein ▶ Augmentation des effectifs de grands animaux qui « empêchent » l'expression de la flore du cortège de l'habitat ▶ Coupes rases trop importantes ▶ Utilisation de produits agro-pharmaceutiques ▶ Décharges
Pelouses calcicoles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pâturage extensif ▶ Fauche tardive avec exportation des produits de coupe ▶ Déboisement et/ou débroussaillage et en faveur du Genévrier, lorsqu'il est présent 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Evolution naturelle spontanée ▶ Pâturage intensif ▶ Plantations ▶ Utilisation de fertilisants ou de produits phytosanitaires ▶ Brûlis, labour (sauf à titre expérimental) ▶ Pratique de véhicules motorisés ▶ Surpiétinement
Tous les habitats et espèces	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien d'une mosaïque de milieux diversifiés ▶ Élimination des espèces exogènes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Destruction des corridors écologiques ▶ Surfréquentation ou fréquentation mal gérée ▶ Introduction d'espèces exogènes ▶ Prélèvement d'individus

INPN



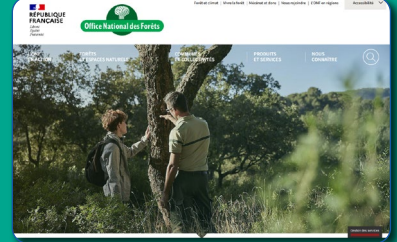
<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2300136>

CARMEN



<https://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map>

Office national des forêts



<https://www.onf.fr/>

DREAL de Normandie



www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

DDTM 76



www.seine-maritime.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/L-Etat-en-Seine-Maritime/Les-territoires-et-la-mer/



Fiche actualisée en mai 2022

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
 Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
 1 rue recteur Daure - 14006 Caen cedex
 Tél. : 02 78 26 19 00
dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Réalisation : DREAL Normandie